

Tableau de synthèse des données-clé du rapport annuel

Nom de l'association	asbl Notre Abri					
Adresse (siège)	Rue Colonel Chaltin, 85 - 1180 UCCLE					
URL site internet	www.notreabri.be		Numéro BCE : BE0410.376.712		Attest. fiscale valable jusque	
Certificateur des comptes	FCG		Catégorie de taille légale (A-B-C-D) [1]			
Bilan		2024		2023		2022
Total bilan		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif
Actifs immobilisés	20/28	2.500.591,06 €		1.269.333,14 €		1.307.595,94 €
Actifs circulants	29/57	1.925.244,86 €		2.119.259,63 €		2.173.471,45 €
Comptes de régularisation	490/491	2.288,27 €		52.444,97 €		52.019,54 €
Patrimoine	10/14		3.562.142,71 €		2.558.932,27 €	
Provisions	16		0,00 €		0,00 €	
Dettes > 1 an	17		848,76 €		848,76 €	
Dettes < 1 an	42/48		800.935,01 €		870.806,71 €	
Comptes de régularisation	492/493		64.197,65 €		10.450,00 €	
Compte de résultats		2024		2023		2022
Biens et services		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
dont :						
• coût du personnel intérimaire et mis à disposition	60/61	806.364,75 €		741.668,11 €		684.315,75 €
• rémunérations pour prestations, pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	617	10.250,00 €		0,00 €		2.500,00 €
code :		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Frais de personnel (incl. bénévoles)	62	5.085.708,02 €		5.090.682,56 €		4.685.366,77 €
Réductions de valeur, provisions et autres charges	63/64	240.691,89 €		221.153,11 €		188.929,27 €
Chiffre d'affaires, etc...	70/72 + 74		0,00 €		23.168,36 €	
Cotisations, dons, legs, subventions	73		7.058.431,91 €		5.894.434,14 €	
Charges et produits financiers	65 - 75	-15.153,88 €	54.736,41 €	-48.888,21 €	24.870,18 €	80.311,20 €
Charges et produits exceptionnels	66 - 76	2.949,18 €	0,00 €	7.500,00 €	9.493,69 €	0,00 €
Total charges et produits	60/69 - 70/79	6.130.809,96 €	7.113.168,32 €	6.012.115,57 €	5.951.966,37 €	5.641.422,99 €
Total recettes brutes récoltes de fonds directes [2]			1.439.636,72 €		490.884,37 €	
dons	731		802.935,27 €		490.884,37 €	
legs	732		636.701,45 €		0,00 €	
Total coûts récoltes de fonds directes		20.771,60 €		32.142,95 €		10.040,00 €
Total résultat net récoltes de fonds indirectes [2]						467.760,39 €
Subventions publiques	733		5.618.795,19 €		5.403.549,77 €	
		2024		2023		2022
Tension salariale (max/min. brutto, en ETP) [3]		3,1	:1	3,39	:1	3,33
Frais d'administration générale (FAG)		394.358,25 €		376.567,54 €		356.315,00 €
Total coûts récoltes de fonds directes		20.771,60 €		32.142,95 €		10.040,00 €
Ratio FAG/Produits		5,5%		6,3%		6,3%
Ratio coût récoltes de fonds directes/ Total recettes brutes		1,4%		6,5%		2,1%
Ratio de dépenses impact [4]						

[1] Voir article 14 du Règlement d'ordre intérieur de RE-EF : Catégorie A : Petite association ou fondation | B : Micro-société | C : Petite société | D : Grande société.

[2] Dans cet éclatement, nous proposons une distinction entre des récoltes de fonds 'directes' et 'indirectes'. Les récoltes indirectes concernent des activités (vente, sponsoring...) qui génèrent une recette et dont les coûts ne doivent pas être retenus comme coûts de récoltes de fonds directes.

Ce schéma est indicatif et peut être adapté à la situation et aux activités de chaque association, le cas échéant accompagné de commentaires.

[3] La tension salariale est le rapport entre le salaire mensuel brut le plus élevé et le salaire brut le plus bas (généralement une valeur comprise entre 0 et 4). Pour le calcul de la tension salariale, il convient d'examiner si la rémunération la plus élevée est incluse dans les rémunérations pour prestations hors contrat de travail, converti en ETP sur une base annuelle.

La méthode d'évaluation et de calcul, et la cohérence des règles utilisées doivent être soumises au vérificateur aux comptes.

[4] Ratio de dépenses impact : la partie du total des moyens disponibles qui ont pu être utilisés pour la réalisation du but sociétal.

[au verso ou pas visible par le public]

Je confirme que les données ci-dessus sont exactes et complètes.

DENEUFBOURG Delphine, Directrice générale

1/10/2025

van der Bruggen Gaëtan, Président de l'OA

6/10/2025

[5] De préférence par le commissaire aux comptes ou un vérificateur externe, éventuellement par le président. La signature d'un membre du personnel exécutif interne ne suffit pas.